



Grenoble, le 9 juin 2015

Communiqué de presse

Canicule et fortes chaleurs : mobilisation des services de l'État en Isère et de leurs partenaires

Le niveau de veille saisonnière du Plan national canicule (PNC) a été déclenché comme chaque année au 1er juin. Cette veille saisonnière sera automatiquement désactivée le 31 août, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Pour rappel, **le Plan national canicule (PNC) a pour objectifs :**

- **de protéger les populations des effets d'une canicule** par la mise en place, en amont, par les services de l'État, d'une organisation spécifique et de mesures de gestion adaptées aux différentes catégories de populations identifiées comme le grand public et les personnes à risque (personnes âgées, isolées, en situation de précarité et sans abri, les femmes enceintes et jeunes enfants, les travailleurs...);
- **d'informer et de sensibiliser les populations des conséquences sanitaires d'une canicule** via un dispositif de communication décliné selon quatre niveaux.

Les mesures de prévention utiles en cas de fortes chaleurs sont ainsi rappelées, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes) :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...);
- Évitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Les services de l'État en Isère et leurs partenaires sont mobilisés et restent particulièrement vigilants à l'évolution de la situation météorologiques.

Le plan départemental ainsi que les outils de communication (affiches, dépliants...) sont disponibles sur le site Internet de la préfecture de l'Isère :

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-sanitaire/Canicule-fortes-chaleurs-adoptez-les-bons-reflexes>

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

communication@isere.pref.gouv.fr / twitter.com/Prefet38